

## **CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE**

### **NOTE À PARTIR D'UN TEXTE OU D'UN ARTICLE DE PRESSE**

#### **Concours interne**

Intitulé réglementaire :

*Décret n°2007-111 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation.*

**La rédaction d'une note à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation.**

**Durée : 2 heures**  
**Coefficient : 2**

### **Note de cadrage**

***La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les examinateurs, les formateurs et les candidats.***

Cette épreuve appartient à la famille des **épreuves sur dossier**, dont font également partie la note administrative, la note de synthèse, le rapport... La particularité de cette épreuve est que le dossier ne comporte qu'un seul document.

Apparue avec le concours d'adjoint territorial d'animation, cette épreuve est plus proche de la note avec propositions que des autres épreuves sur dossier, dans la mesure où elle peut largement faire appel à des connaissances professionnelles qui ne figurent pas dans le texte ou l'article de presse.

### **I-UNE NOTE POUR QUOI FAIRE ?**

#### **A- Informer un destinataire, faire des propositions**

Cet exercice de note vise à évaluer la capacité du candidat à s'adapter à une situation professionnelle pour l'exposer, l'enrichir de ses connaissances, voire effectuer des propositions de type opérationnelle que l'on pourrait attendre d'un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le caractère opérationnel de la note peut être plus ou moins marqué. En toute hypothèse, on attend du candidat, lorsqu'il fait des propositions, qu'elles soient réalistes et fondées sur des connaissances professionnelles précises. Le sujet pourra permettre de vérifier son aptitude à conduire des projets d'animation en prenant en compte tous les éléments de mise en œuvre (pédagogie, moyens logistiques, budgétaires, administratifs) qui les rendent réalistes et réalisables.

#### **B- Informer précisément**

Les informations données doivent être précises, jamais allusives : le destinataire n'est pas supposé connaître le sujet ou la situation abordée, la note doit lui fournir tous les éléments nécessaires à la compréhension de ce sujet ou de cette situation.

Le candidat ne peut jamais se contenter de faire référence au texte ou à l'article : le destinataire (en l'espèce, le correcteur) ne doit pas avoir besoin de consulter celui-ci pour comprendre le propos du

candidat.

Une note qui se contenterait de résumer le document ou se bornerait à un commentaire de texte sans prendre en compte suffisamment la commande ne répondrait pas plus aux exigences de l'épreuve qu'une note qui méconnaîtrait les informations fournies.

## **II-... À PARTIR D'UN TEXTE OU D'UN ARTICLE DE PRESSE RELATIF À L'ANIMATION**

### **A- Un texte ou un article de presse...**

Ce libellé interdit la conception d'un sujet comportant plus d'un document mais ne précise en rien la longueur de celui-ci : c'est, là encore, le niveau du concours qui éclairera les choix du jury.

Le candidat ne doit négliger aucun élément pertinent du document : l'omission d'une information essentielle serait très pénalisante. Toutefois, certaines parties du document peuvent être inutiles pour le traitement du sujet.

### **B- ...relatif à l'animation**

Cette précision interdit le choix d'un document étranger au domaine de l'animation mais cette notion est suffisamment large pour qu'un document puisse aussi bien traiter de l'animation dans sa dimension théorique que d'expériences d'animation ou de réalités strictement professionnelles...

La note peut requérir également du candidat l'utilisation de connaissances "relatives à l'animation" qui ne lui sont pas nécessairement apportées par le sujet, dans la mesure où le programme réglementaire du concours vaut pour l'ensemble des épreuves, y compris celle-ci.

Les thèmes des textes ou des articles de presse soumis aux candidats seront ainsi déterminés à la fois par les missions du cadre d'emplois et par le programme réglementaire des épreuves.

**Missions du cadre d'emplois** (extraits du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation) :

« Article 3 : Les membres du présent cadre d'emplois interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Les adjoints territoriaux d'animation ont vocation à être placés sous la responsabilité d'un adjoint territorial d'animation des grades supérieurs ou d'un animateur territorial et participent à la mise en œuvre des activités d'animation. Les adjoints territoriaux d'animation principaux de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe mettent en œuvre, éventuellement sous la responsabilité d'un animateur territorial, des activités nécessitant une compétence reconnue.

Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public. »

### **Programme réglementaire des épreuves**

Arrêté du 21 juin 2007 fixant le programme du concours interne pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation :

- l'actualité de l'animation et de l'action sociale ;
- les notions de base sur les méthodes et les moyens pédagogiques dans le cadre d'activités d'animation ;

- les publics ;
- les notions de base en psychologie comportementale liées à la connaissance des publics;
- les principales techniques d'accueil ;
- les principales obligations liées à l'organisation de toute activité en matière de responsabilité civile et pénale, d'assurance et de protection des mineurs ;
- les notions sur les règles de sécurité ;
- les notions sur la prévention en matière d'hygiène et de santé.

### III- LES EXIGENCES DE FORME

#### A- La présentation de la note

Le terme de note impose un formalisme minimum. Sans qu'il faille accorder une importance excessive à la présentation de la note, on peut attendre du candidat qu'il adopte la forme suivante, nourrie des informations figurant en première page du sujet.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Collectivité émettrice<br>(Ville de...<br>Service...)<br><i>Remarque : aucun nom de collectivité ni de service, existant ou fictif, autre que celui indiqué dans le sujet ne doit être utilisé sous peine d'annulation de la copie.</i>                                                                                                                    | Le (date du concours) |
| <p>NOTE</p> <p>À l'attention de Monsieur (Madame) le (la) .....(destinataire)</p> <p>Objet: (thème de la note)</p> <p><i>(Remarque : la prudence impose l'abandon de toute mention de signature en fin de copie afin d'éviter une rupture d'anonymat entraînant l'annulation de la copie. De même, aucun paraphe ne devra apparaître sur la copie)</i></p> |                       |

#### B- La structure de la note

La note doit comporter une brève introduction, comprenant une entrée en matière, des définitions si nécessaire, une problématique et une annonce de plan. Ce plan peut être matérialisé par des titres en début des parties. Le nombre de parties n'est pas, comme en dissertation de culture générale ou en note de synthèse, limité à deux ou trois. Il convient de bien mesurer le niveau du concours et de ne pas exiger, s'agissant d'un concours d'accès à un cadre d'emplois de catégorie C, ce qu'on exige d'un candidat à un concours de catégorie B ou A.

La conclusion, brève (5 lignes suffisent), est facultative : elle doit insister sur les informations essentielles mises en valeur par la note sans jamais constituer le lieu ultime où l'on placerait des informations oubliées.

#### C- La rédaction de la note

La note doit être correctement rédigée et respecter les règles d'orthographe et de syntaxe. Les effets de style sont cependant inutiles : le style doit être neutre, sobre, précis.

La note doit être concise : compte tenu du temps imparti et de la catégorie du cadre d'emplois, deux à trois pages sont nécessaires et suffisantes.

### IV- UN BARÈME GÉNÉRAL DE CORRECTION

#### Une copie devrait obtenir la moyenne ou plus lorsque :

- elle utilise des idées essentielles du document (texte ou article de presse) pour traiter le sujet
- Et :
- elle mobilise des connaissances professionnelles adaptées au traitement du sujet

- Et :
- elle est organisée et rédigée dans un style correct.

**Une copie ne devrait pas obtenir la moyenne lorsque :**

- elle ne constitue qu'un résumé du document, utilisant des informations sans lien avec le sujet
- Ou :
- elle traduit des méconnaissances graves
- Ou :
- elle est exclusivement fondée sur des informations qui ne figurent pas dans le document
- Ou :
- elle est gravement inorganisée et rédigée dans un style particulièrement incorrect.

L'évaluation du niveau de maîtrise de la langue est prise en considération dans la notation de la copie.

Ainsi, une copie pourra être pénalisée lorsqu'elle traduit une incapacité à rédiger clairement ou témoigne d'une maîtrise linguistique insuffisante (trop nombreuses erreurs d'orthographe, de syntaxe, de ponctuation, de vocabulaire).

De même, une copie négligée (soin, calligraphie) pourra être sanctionnée.

## **V- EXEMPLE DE SUJET**

Le candidat pourra utilement se référer à cet exemple d'un sujet d'une précédente session.

**SUJET :**

Vous êtes adjoint d'animation principal de 2ème classe au sein du service Enfance de la commune d'Animville (15 000 habitants), et travaillez comme animateur dans un accueil de loisirs élémentaire accueillant une cinquantaine d'enfants sur les temps périscolaires.

La commune comporte sur son territoire une ludothèque et trois accueils de loisirs, dont le vôtre. A la suite des différents confinements, la communauté enseignante et les équipes des accueils de loisirs ont observé que les enfants, passant de plus en plus de temps devant les écrans, interagissent moins physiquement et socialement dans un cadre collectif, qu'il s'agisse de temps de loisirs, ou à l'école.

Attachée aux vertus pédagogiques et de développement liées à la pratique du jeu, la directrice de votre structure souhaite se saisir de la fête mondiale du jeu prévue le samedi 27 mai 2023 pour mettre en place une manifestation au sein de la structure et de la cour d'école attenante, ouverte aux enfants et à leur famille.

Dans cette optique, celle-ci vous demande de proposer à son attention une note exposant un projet d'animation précis pour cette journée du 27 mai 2023, qui présentera et développera les apports du jeu chez l'enfant et en détaillera la préparation et le programme. Vous vous appuyerez pour cela sur le document joint « Comment les collectivités s'emparent de la fête du jeu », et sur vos connaissances.

\*\*\*

## **Comment les collectivités s'emparent de la fête du jeu**

**Publié le 25/05/2022 • Par Valérie Brunet • dans : A la Une Education et Vie scolaire, Actu expert Education et Vie scolaire – [lagazette.fr](http://lagazette.fr)**

Tous les ans, fin mai, la fête mondiale du jeu attire un large public. Nombre de collectivités sont parties prenantes de l'événement. Mais comment promouvoir les pratiques ludiques ?

« Le jeu est socialisateur. Il crée du lien entre les individus », martèle Fabien Provost, animateur au service jeunesse à la communauté de communes Sud Estuaire et co-pilote de l'organisation de la fête du jeu à Saint-Brevin-les-Pins.

Orchestrée par l'association des ludothèques françaises depuis 1999, la fête du jeu est devenue en 2009 la fête mondiale du jeu, déclinaison française du world play day. En 2022, elle se tient le 28 mai. A cette occasion, les collectivités coordonnent des événements fin mai pour faire du jeu un outil éducatif, tisseur de lien social.

Antonin Merieux, chargé de mission à l'association des ludothèques explique : « L'objectif de cette journée est de rendre lisible l'action des ludothèques et de sensibiliser à l'importance du jeu dans la cité et auprès des différents publics. On remarque de la part des structures et des publics un réel engagement ».

La fête du jeu est l'occasion de mettre en avant les impacts du jeu sur les individus : prendre du plaisir, rencontrer de nouvelles personnes, favoriser les liens intergénérationnels, apprendre sans s'en apercevoir. Pour l'association française, la fête du jeu doit permettre à tous les publics, quel que soit son âge, de jouer gratuitement.

Pour Antonin Merieux, « la seule condition pour y participer, c'est d'adhérer et de respecter la charte ». Pendant cette journée, chacun choisit de jouer : le jeu est libre. Il est également désintéressé, l'enjeu étant de jouer et non de gagner. Après deux années de crise sanitaire, la fête du jeu 2022 va de nouveau permettre de se retrouver, d'apprendre en s'amusant, de réfléchir, de communiquer.

### **Mobiliser des compétences, en s'amusant**

La ville de Montmorency (Val-d'Oise) organise chaque année, un samedi fin mai, la fête du jeu. Pilotée par la ludothèque municipale, l'objectif de cette action est de proposer un événement fédérateur, familial et intergénérationnel. C'est l'occasion de mettre en avant toutes les pratiques ludiques : jeux de société, jeux vidéo, jeux en bois, déguisements, etc. En 2019, 800 personnes avaient pu profiter des activités proposées à la Briqueterie, équipement culturel, artistique, récréatif et sportif. « Le jeu permet de développer des compétences sans même s'en rendre compte : favoriser l'esprit de stratégie, affiner la motricité chez les tout petits, compter, etc., commente Antoine Deberre, ludothécaire à Montmorency. Il est moteur de beaucoup de choses dans les apprentissages. N'importe quel jeu permet de valoriser de multiples aptitudes ». Propos identiques du côté de Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique) où mille personnes participent à l'événement : « Le jeu s'est développé de façon exponentielle. On arrive à des mécanismes intéressants de réflexion, de coopération. Nous avons aussi par exemple des jeux éducatifs et de prévention pour s'amuser autour de la gestion des émotions. Certains favorisent aussi le calcul mental », explique l'animateur jeunesse.

### **Tisser du lien social**

Pour l'association française des ludothèques et son chargé de mission, « derrière le jeu, il y a des effets induits comme le développement du lien social, le soutien à la parentalité, etc. Le jeu est un support, c'est le média par lequel des liens se tissent ». Que le pilote de la manifestation soit un service culturel ou un service enfance jeunesse, la création d'une manifestation conviviale et festive est recherchée. Qu'importe la classe sociale, petits et grands, joueurs novices ou expérimentés s'associent. La mobilisation des bénévoles permet la bonne tenue de la journée. A Saint-Brevin-les-Pins, impliquer les jeunes dans l'organisation de l'événement est un des enjeux. En amont de la manifestation, les adolescents, encadrés par l'équipe jeunesse, conçoivent des jeux de piste, des escape games. Ils testent les cocktails sans alcool puis gèrent ensuite le bar à sirop, le jour J. Le personnage de l'affiche de la manifestation est dessiné et colorisé par les jeunes. Il est devenu la mascotte de la journée. Un adolescent a créé des jeux de société. Un autre propose des tours de magie. La fête du jeu permet aux mineurs d'entrer dans une dynamique de projets. Fabien Provost renchérit : « l'événement fédère les associations locales, les créateurs de jeu, les enfants, les bénévoles. Le public prend connaissance du paysage ludique du territoire ». Pour lui, « le jeu permet une prise de contact, d'apprendre à communiquer ». Les familles se mêlent à des passionnés de jeux. Le jeu est vecteur d'interactions, et ce, à n'importe quel âge.